INVITATION N3 Yenne
les 12 et 13 juin 2021

ORGANISATION

Organisé par Chambéry, Le Bourget, canoë-kayak

R1 : Barbara GIBERT, 06 87 83 80 00

Informations compétiteurs : barbara.gibert8@gmail.com,

Traceurs : Claire Landrin, Alain Jourdant

Juge Arbitre : Alain Mugnier et Claude Cordier.

REGLES COVID

Le port du masque est obligatoire pour tous sur le bord du bassin, y compris les compétiteurs. Un document sera ajouté sur l'événement afin de préciser les règles en vigueur à partir du 9 juin 2021.

INSCRIPTIONS

Inscriptions à faire :

• Sur le site internet de la FFCK : http://www.ffck.org/eau_vive/slalom/

Aucune inscription ne sera prise en compte sur place

Fournir des juges formés

Pagaie verte minimum

REGLEMENT

Règlement national slalom en vigueur édité par la FFCK.

Le CLBCK se réserve le droit de réguler le doublage ou le triplage des embarcations

CONTROLE MATERIEL

Selon règlement slalom 2021.

Restauration : pas de restauration prévue hormis pour le juges et personnes de l'organisation.
ATTENTION : il n'y a pas d'eau potable sur place.

- CHAMBERY - LE BOURGET - CANOË KAYAK -
- 223, CHEMIN DU PAILLERET 73370 LE BOURGET DU LAC -
- Mail : contact@clbck.fr -
- Site : www.clbck.fr -

PROGRAMME PREVISIONNEL

Le CLBCK se réserve le droit de modifier le programme ou d'annuler la course si les conditions l'exigent.

Samedi 12 juin 2021

Navigation libre jusqu'à samedi 12/06/21 à 11h30, non-stop conseillée

08h30-10h30 : confirmation et retrait des dossards

12h00 : fermeture du bassin – réunion des chefs d'équipe / clubs

12h00 : montage du parcours course 1 avec ouvreurs

12h30 : réunion des juges course 1

13h00 : ouverture en parcours entier et validation du parcours course 1 (juges en place)

13h45 : Ouvreurs

14h00 : Course 1

17h30-18h30 : montage du parcours course 2 avec ouvreurs

18h00 : réunion des juges course 2

18h30 : ouverture en parcours entier et validation du parcours course 2 - 3 (juges en place)

Dimanche 13 juin 2021

8h45 : Ouvreurs

09h00 : course 2

12h30 : réunion des juges course 3

13h30 : course 3 (même parcours que pour la course 2)

17h30 : Démontage parcours

- CHAMBERY - LE BOURGET - CANOË KAYAK -
- 223, CHEMIN DU PAILLERET 73370 LE BOURGET DU LAC -
- Mail : contact@clbck.fr -
- Site : www.clbck.fr -

HEBERGEMENT/RESTAURATION

Camping interdit sur place

Campings proches :

* Camping du haut rhône sauvage – kanoti : accessible en bateau, 1,3 km en amont
TEL Mathieu : 06 29 60 61 38
Les hébergements proposés à la location :
-1 tipi 11 places
-1 tente trappeur 6 places
-2 caravanes vintage 2 places
Une cuisine d'été abritée avec une capacité assise table et banc de 32 personnes pour les hébergements loués.
* Camping du lac du lit du Roy à Massignieu de Rives : 7 km contact : 04 79 42 12 03, possibilité de location cottage toilé, mobil home
http://www.camping-savoie.com/fr-accueil-lac-du-lit-roi-vivacamp-1.html
* Camping des Lacs à St Jean de Chevelu (8km), possibilité de location de roulotte, mobil home http://www.camping-lacs-savoie.com/accueil-bienvenue_camping_3_etoiles_en_savoie.html
contact : 06 59 49 83 94
* Le Bol d'Air Lutrin à St Paul sur Yenne (8km), contact : 04 79 36 81 59

Hébergements :

La grange du Paris (10 km) La Grange du Paris' - Chambres d'hôtes à Loisieux en Savoie, à 2 pas des lacs d'Aiguebelette, du Bourget et d'Annecy. 06 02 68 11 59
Hôtel Restaurant Le fer à cheval à Yenne, contact : 04 79 36 70 33
Hôtel Restaurant La source à St jean de Chevelu (8km), contact : 04 79 36 80 16
Accueil de groupes au Clos des Capucins à Yenne, contact : 04 79 36 85 70
Gite des Ecassaz à Belley (7,5 km) : contact : 06 83 80 43 84
http://www.gite-rural-ain.com/pages/fr/accueil.php

Plus d'infos https://issuu.com/triaaa/docs/guide_pla_2018_web ou Site touristique officiel de Yenne et sa région - Hébergement touristique ou du Bas Bugey Hébergements | Belley Bugey Sud Tourisme

SPECIFICITES DU SITE

Il n'y pas d'eau potable ni d'électricité sur le site

L'utilisation du bassin de Yenne est régie par une convention d'utilisation. CF ci-dessous.

Merci de respecter les zones de navigation autorisées, les abords du barrage et de la centrale hydroélectriques sont strictement interdits.

Toute personne navigant en dehors de ces zones se verra disqualifiée pour conduite anti-sportive et non respectueuse du site.

Merci de votre compréhension.

REGLEMENT D'UTILISATION DU STADE D'EAUX VIVES DE YENNE

Préambule

Le stade d'eau vive de Yenne a été conçu pour permettre la remontée des poissons (article 7 du cahier des charges spécial de l'aménagement de BELLEY), puis adapté à la pratique du canoë-kayak et des disciplines associées.

Réputé de niveau 3 selon les critères de classement prévus à l'article Annexe III-12 de l'article A322-43 du code du sport, ce parcours correspond à une cotation littérale de « difficile ».

Le présent règlement est annexé à la convention tripartite signée le 21 juin 2012, entre la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), la Communauté de Communes de Yenne (CCY) et le Comité départemental de Canoë-Kayak de la Savoie (CDCK 73).

Destination du stade d'eau vive

Le stade d'eau vive de Yenne est accessible gratuitement aux pratiquants du canoë-kayak et des disciplines associées.

Il est utilisé uniquement pour les besoins de l'entraînement, de l'apprentissage, de la formation ou de la compétition en eau vive. Il ne constitue pas un passage adapté aux activités de randonnées nautiques exercées avec des embarcations ouvertes dans le défilé de Pierre Châtel entre Yenne et La Balme.

La baignade est interdite

Activités et embarcations autorisées

- canoës et kayaks ;
- nage en eau vive avec flotteur adapté ;
- raft et embarcations gonflables de huit places au maximum conformes à la réglementation.

Conditions d'accès:

La navigation est autorisée au-dessus de la cote 225NGF sur le volet mobile.

L'utilisation de la rivière se fait aux risques et périls des utilisateurs et sous leur entière responsabilité.

Les pratiquants et responsables de groupe respectent le présent règlement intérieur et les règles d'hygiène et de sécurité prévues aux articles A322-43 à A322-57 du code du sport. Ces règlements sont affichés sur le panneau d'informations disposé sur le site.

L'accès à la rivière est interdit à tout mineur de moins de 16 ans non encadré par une personne majeure.

Les utilisateurs non encadrés doivent posséder le niveau technique correspondant à la pagaie bleue des pagaies couleurs de la FFCK.

La fréquentation maximale instantanée sur le parcours est de 25 personnes.

Règles de navigation sur le parcours

L'embarcation qui descend est prioritaire sur l'embarcation située en aval.

Le pratiquant qui s'engage dans le courant pour descendre, traverser ou surfer s'assure de l'absence de risque de collision avec une embarcation qui descend le parcours.

Le pratiquant qui surfe une vague prend toutes les dispositions nécessaires pour interrompre son surf lorsqu'une embarcation se présente à la descente.

Le pratiquant le plus expérimenté adapte son trajet à celui du pratiquant moins expérimenté, et s'attache à lui porter assistance autant que nécessaire.

La navigation s'exerce dans le respect des dispositions du règlement général de police (RGP) de la navigation intérieure et du règlement particulier de police (RPP) de la navigation intérieure du Rhône amont entre le PK 151.7 et le PK 91.2, notamment en ce qui concerne les restrictions de navigation en période de crues.

Utilisation du mobilier

Après utilisation, les portes de slalom sont remontées et tirées sur la rive gauche tout en restant sur leurs câbles support.

Débit de la rivière

À l'entrée du parcours, le volet mobile permet de faire varier le débit de 4 à 8 mètres cubes par seconde. En dehors des temps d'utilisation sportive, le volet mobile doit être verrouillé à la cote 220 NGF, correspondant à 4 mètres cubes par seconde ; soit un débit compatible avec la fonction pisciaire de la rivière.

Les responsables du CDCK 73 et du club Chambéry Le-Bourget Canoë-Kayak (CLBCK) sont en charge du réglage du volet mobile,

Le CDCK 73 éditera une liste des personnes autorisées à manœuvrer le volet mobile lesquelles s'engagent à lui signaler tous dysfonctionnements ou modifications constatés sur le volet et sur le stade d'eau vive. Le CDCK 73 en informe à son tour la CCY et la CNR.

Zones de navigation

La navigation est autorisée sur l'ensemble du stade d'eau vive (zone bleue de l'annexe 1).

Conformément à la signalisation en place, la navigation est interdite aux abords du seuil (zone rouge de l'annexe 1).

Annexes :

7-1 plan des zones de navigation
7-2 Articles A322-43 à A322-57 du code du sport
7-3 Contacts pour le réglage du volet mobile.
7-4 Moyens d'informations sur les crues, les conditions de navigation et de débit du Rhône.

Règlement adopté le 13 Janvier 2012 par le Comité départemental de Canoë-Kayak de la Savoie, et validé par la Communauté de Communes de Yenne et par la Compagnie Nationale du Rhône.

Annexe 7-3

Contacts pour le réglage du volet mobile

Chambéry / Le-Bourget Canoë-Kayak - CLBCK :

Chemin du Pailleret 73370 Le Bourget-du-Lac

04 79 26 13 51 ;

http://www.clbck.fr/

Comité Départemental de Canoë-Kayak de la Savoie – CDCK 73 :

Chemin du Pailleret 73370 Le Bourget-du-Lac

04 79 26 13 51 ;

http://www.canoe-rhonealpes.com/savoie.php

Annexe 7-4 (du règlement d'utilisation du stade d'eau vive)

Annexe 9 (de la convention tripartite)

MOYENS D'INFORMATIONs SUR LES CRUES, les CONDITIONS de navigation et DE DEBIT DU RHONE

Les pratiquants peuvent s'informer des **conditions hydrauliques, débits et crues,** du Rhône par les moyens suivants.

1. **En priorité, auprès des mairies** qui, en cas d'annonce de crue et après avoir été mis en alerte par les services de la préfecture, assurent la transmission du message à la population et prennent les mesures de protection immédiates.

1. En se connectant aux **sites Internet** pour obtenir des informations sur les niveaux et débits du fleuve relevés aux stations les plus représentatives du Haut-Rhône :

- **www.vigicrues.ecologie.gouv.fr** ;
- **www.inforhone.fr** accessible depuis un téléphone portable.

1. A défaut, en consultant les **bulletins météorologiques** au :

- **08-92-68-02-01** ;
- **08-92-68-02-73**.

Les informations relatives aux **conditions de navigation** sont fournies par les avis à la batellerie consultables sur :

www.vnf.fr/avisnet/index.do;

au **04-78-69-69-10** auprès du Service de la Navigation Rhône-Saône.